

**DEPARTEMENT DE LA
NIEVRE**

**COMMUNE DE
CHAMPVOUX**

Date de convocation	16.04.2026
Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de Conseillers présents	11
Nombre de votants	11

Numéro de la délibération

2026-13

Nomenclature Acte :

Nature : 5.3

Objet de la Délibération :

Création de la commission communale directe des impôts (CCID)

AR Prefecture

058-215800566-20260428-2026_13-DE

Recu le 05/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX**

L'An deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, M. FABRY Jean-Baptiste, Mme BAILLY Elodie, M. ACHDJIAN Azade, Mme DUGUET Coralie, Mme DEWAVRIN Cyrielle, Mme GOGOT Anaëlle, M. FERRAND Geoffray, M. CAPUANO Henri, Mme GILBERT Anne, M. GAUTHIER Laurent

Secrétaire de Séance : Azade ACHDJIAN

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée de 12 membres dans les communes de moins de 2000 habitants : - Le maire est membre de droit.

6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, sont désignés par le Directeur Départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal. La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties. Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

-commissaires titulaires : ARNOUX Serge, BAILLY Christophe, BERGOGON Loïc, BOUYASSE Laurent, BRENOT Mickaël, TRAISNEAU Michèle, DESPONT Didier, DEWAVRIN Simon, FEBVRE Jean-Luc, GOGOT Franck, PONCELET Thibaud, TRECHOT Patrick

-commissaires suppléants : AUBIN Catherine, TRECHOT Catherine, BRAUNER Raymonde, REGNIER Michelle, FEBVRE Edith, BOURDREUX Laurent, FABRY Mauricette, GILBERT Daniel, GILBERT Olivier, MORIN Philippe, THAVOT Maryline, TRAISNEAU Georges,

Cette liste de 24 noms est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE la liste suivante pour les propositions à soumettre au Directeur Départemental des Finances.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Azade ACHDJIAN



Le Maire,
Jean-Louis ROUEZ

